

Cote du document: EB 2017/121/R.29/Rev.1  
Point de l'ordre du jour: 12  
Date: 14 septembre 2017  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

## Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante et unième session du Conseil des gouverneurs

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

William Skinner  
Responsable du  
Bureau du Secrétaire  
téléphone: +39 06 5459 2974  
courriel: w.skinner@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner  
Chef de l'Unité  
des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2974  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt et unième session  
Rome, 13-14 septembre 2017

---

Pour: Approbation

## Recommandation pour approbation

1. En vertu de l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, le Président du Fonds établit, avec l'approbation du Conseil d'administration, un ordre du jour provisoire pour chaque session du Conseil des gouverneurs. En conséquence, le Conseil d'administration est invité à examiner et à approuver le projet d'ordre du jour provisoire, présenté ci-après, de la quarante et unième session du Conseil des gouverneurs.
2. Le Conseil d'administration est également invité à noter que le Conseil des gouverneurs recevra en même temps que l'ordre du jour provisoire ci-joint le programme des activités prévues à l'occasion de la session en question.

## Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante et unième session du Conseil des gouverneurs

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection du Bureau du Conseil des gouverneurs
4. Demande d'admission en qualité de Membre non originaire (à confirmer)
5. Discours du Président du FIDA
6. Rapport sur la Dixième reconstitution des ressources du FIDA
7. Onzième reconstitution des ressources du FIDA
8. États financiers consolidés du FIDA pour 2016
9. Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2018; programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2018 et plan indicatif pour 2019-2020 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA; et rapports de situation sur l'Initiative PPTTE et le SAFF
10. Examen de l'adéquation du niveau de la Réserve générale
11. Modifications apportés aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA
12. Proposition relative à la révision des bonnes pratiques applicables au processus à suivre pour les futures nominations du Président du FIDA
13. Élection de membres et de membres suppléants au Conseil d'administration
14. Questions diverses

## Annotations

1. Ouverture de la session  
La quarante et unième session du Conseil des gouverneurs se tiendra du mardi 13 au jeudi 15 février 2018.
2. Adoption de l'ordre du jour  
L'ordre du jour provisoire, établi par le Président et approuvé par le Conseil d'administration conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, figure dans le présent document (GC 41/L.1).
3. Élection du Bureau du Conseil des gouverneurs  
Le Conseil des gouverneurs est invité à élire un président et deux vice-présidents pour les deux prochaines années, conformément à l'article 12 de son Règlement intérieur.
4. Demande d'admission en qualité de Membre non originaire (à confirmer)  
Le Conseil d'administration a examiné la demande d'admission en qualité de membre présentée par \_\_\_\_\_. La recommandation du Conseil d'administration à cet égard sera présentée dans le document GC 41/L.2, accompagnée d'un projet de résolution.
5. Discours du Président du FIDA  
M. Gilbert F. Houngbo prononcera un discours devant le Conseil des gouverneurs.
6. Rapport sur la Dixième reconstitution des ressources du FIDA  
Un rapport sur l'état des contributions à la Dixième reconstitution des ressources du FIDA sera présenté dans le document GC 41/L.3.
7. Onzième reconstitution des ressources du FIDA  
Le document GC 41/L.4 présentera au Conseil des gouverneurs le rapport final de la Consultation sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA. Le document contiendra également un projet de résolution sur la Onzième reconstitution soumis au Conseil des gouverneurs pour approbation.
8. États financiers consolidés du FIDA pour 2016  
Conformément à l'article XII du Règlement financier du FIDA et à la section 9 du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds, le Conseil des gouverneurs sera invité à examiner le document GC 41/L.5, qui contient les états financiers consolidés du FIDA pour 2016, le rapport du Commissaire aux comptes et l'attestation indépendante du Commissaire aux comptes concernant la déclaration de la direction sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière. Lors de sa cent vingtième session, en avril 2017, le Conseil d'administration a examiné ces documents et recommandé qu'ils soient soumis au Conseil des gouverneurs pour approbation.
9. Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2018; programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2018 et plan indicatif pour 2019-2020 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA; et rapports de situation sur l'Initiative PPTE et le SAFF  
Les budgets du FIDA et du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) pour 2018, soumis par le Conseil d'administration à l'approbation du Conseil des gouverneurs, sont présentés dans le document GC 41/L.6, accompagnés d'un projet de résolution. Ce document rend également compte, pour l'information du Conseil des gouverneurs, de la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés ainsi que de la mise en œuvre du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFF).

10. Examen de l'adéquation du niveau de la Réserve générale  
Conformément aux recommandations effectuées lors de la cent vingt et unième session du Conseil d'administration, le document GC 41/L.7 est soumis au Conseil des gouverneurs pour approbation. Le document L.7 contient un projet de résolution portant sur la Réserve générale et propose une révision du Règlement financier y afférent afin d'améliorer la Réserve générale.
11. Modifications apportés aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA  
Dans le document GC 41/L.8, il sera proposé de modifier les Principes et critères applicables aux financements du FIDA, qui ont été révisés pour la dernière fois par le Conseil des gouverneurs à sa trente-sixième session, le 14 février 2013. L'objectif des modifications proposées est avant tout de: 1) mettre à jour les critères utilisés pour déterminer quels États membres peuvent bénéficier de conditions particulièrement favorables, de conditions mixtes ou de conditions ordinaires, et de certaines conditions de financement; et 2) donner au Conseil d'administration le pouvoir d'adopter, en 2018, un cadre de transition pour FIDA11 conforme aux recommandations faites dans l'Approche relative à un cadre de transition qui aura été approuvée par le Conseil d'administration à sa cent vingt-deuxième session, en décembre 2017.
12. Proposition relative à la révision des bonnes pratiques applicables au processus à suivre pour les futures nominations du Président du FIDA  
En février 2017, le Conseil des gouverneurs a demandé au Bureau du Conseil des gouverneurs d'examiner les pratiques applicables au processus à suivre pour les futures nominations du Président du FIDA et de formuler des propositions afin d'améliorer lesdites pratiques en vue des nominations futures (Résolution 197/XL - Proposition pour la révision des bonnes pratiques applicables au processus à suivre pour les futures nominations du Président du FIDA).  
Conformément à la demande du Conseil, le document GC 41/L.9 présentera le compte-rendu du Bureau du Conseil des gouverneurs sur les résultats de cet examen. Ce document, éventuellement assorti de recommandations, sera présenté au Conseil d'administration en décembre 2017, en vue de sa soumission au Conseil des gouverneurs en février 2018, pour entérinement, et afin que ces résolutions puissent être adoptées, s'il y a lieu.
13. Élection de membres et de membres suppléants au Conseil d'administration  
Le mandat triennal de membres en exercice du Conseil d'administration arrive à son terme à la présente session du Conseil des gouverneurs.  
En vertu de l'article 40.1 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, "le Président diffuse une liste où figure le nombre de membres et de membres suppléants du Conseil d'administration devant être élus ou nommés parmi les Membres du Fonds". Cette liste sera communiquée au Conseil des gouverneurs dans le document GC 41/L.10.  
L'article 40.2 du Règlement intérieur précise que: "Au cours de la session annuelle, les Gouverneurs se réunissent en séance privée pour procéder à ces élections, conformément aux procédures spécifiées par la partie pertinente de l'Annexe II de l'Accord" (reproduite en pièce jointe au document GC 41/L.10). Cette séance privée pourra être organisée par l'intermédiaire du Bureau du Secrétaire.
14. Questions diverses  
Sous cette rubrique, le Conseil des gouverneurs pourra examiner des questions non inscrites à l'ordre du jour provisoire que des membres du Conseil ou le Secrétariat pourraient souhaiter proposer.